

Compte rendu du Conseil Municipal

Mercredi 20 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt juin à 19h 35 le Conseil Municipal de Vaucelles et Beffecourt légalement convoqué le 16 juin 2018 s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Mathieu FRAISE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **11**

Etaient présents : Mesdames CALLAND Rosalie, DUVAL-DASSO Claire, GUILAIN Catherine, QUIEVREUX Sophie, Messieurs CHOLET Sébastien (retard de 15mn pour des raisons professionnelles), DALONGEVILLE Hervé, DUMANT Christophe, FRAISE Mathieu, LEVIEL Guy

Absent excusé : Monsieur CATHERIN Sébastien

Le Conseil Municipal a désigné conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur DALONGEVILLE Hervé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des voix POUR et signé le compte-rendu du Conseil Municipal du samedi 30 décembre 2017.

Le Conseil Municipal a validé le compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 26 avril 2018, et a placé 2 points en attente du rapport de commission.

Le Conseil Municipal passe aux délibérations sous la présidence du Maire Mathieu FRAISE.

POINTS NECESSITANT UNE DELIBERATION :

Délibération n°1 : Sur le prix de vente du bois de 18500 euros.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : La société LES BOIS DE PICARDIE, située à Saint-Gobain, a été la mieux disante des 3 entreprises sollicitées pour la vente de chênes, avec un montant de 17500 euros. La société REITZ ayant proposé 17013 euros, et l'EXPLOITATION FORESTIERE LAONNOISE un tarif de 13180 euros.

Après les coupes et le recalcul du cubage par LES BOIS DE PICARDIE, le montant a été réévalué à 18500 euros.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix, l'encaissement du chèque d'un montant de 18500 euros.

Délibération n° 2 : Retrait du Siden-Sian de la commune de Maing (59).

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Le Siden-Sian demande à la commune de Vaucelles et Beffecourt de prendre une délibération, afin d'accepter les modifications statutaires, à la suite de la sortie de la commune de Maing (Nord).

Conclusion : Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix, le retrait de la commune de Maing du Siden-Sian.

Délibération n° 3 : Courrier de M. Olivier Flamant pour proposition d'achat.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Propriétaire foncier dans la Rue Haute sur la commune de Vaucelles et Beffecourt, Monsieur Olivier FLAMANT a fait valoir auprès de la Mairie son souhait de devenir acquéreur d'un chemin communal aux abords de sa parcelle. Ce dernier a fourni un dossier au maire, expliquant les raisons et ses motivations. Il spécifie sur ce dernier que les chemins ne sont pas entretenus, que certains arbres menacent de tomber sur son terrain (d'une parcelle n'appartenant pas à la commune), et que les promeneurs visualisent l'arrière de certaines propriétés en empruntant le début du chemin.

Monsieur le Maire s'est rendu sur place avec les deux employés communaux, afin de prendre en compte les attentes de Monsieur Olivier FLAMANT. Il lui a précisé que la vente ferait partie d'une délibération du Conseil Municipal, après l'étude par un bureau extérieur du plan des différents chemins situés sur le territoire de la commune.

Il est à noter que la volonté du Conseil Municipal est de préserver le patrimoine communal, et de lancer un plan de requalification et de nettoyage de nos chemins communaux.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix, la volonté de ne pas vendre de chemins communaux à Monsieur Olivier FLAMANT.

Délibération n° 4 : Réunion pour les chemins communaux.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : En la personne de Monsieur Victor BILLARD, l'Association pour la Défense des Chemins Ruraux des Hauts de France a réalisé le recensement de tous les chemins sur le territoire de notre commune. Cela a permis de dénombrer les éléments suivants : Vaucelles et Beffecourt a 26 chemins ruraux d'un global de 10,2 kilomètres, situés sur un territoire de 403 hectares. Des solutions et préconisations ont été apportées par l'association, afin de retrouver ces chemins, les entretenir, et les faire vivre.

Madame Rosalie CALLAND a été nommée responsable de la sous-commission, afin de mener à bien cette opération.

Aussi, la commune participera à l'animation « Tous en chemin », du 5 au 14 octobre 2018.

Par cette initiative, le Conseil Municipal tient à renforcer sa volonté de réaffirmer le patrimoine communal en le développant et en le valorisant.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix, la création de la sous-commission Chemins Ruraux et le versement de 50 euros à l'association des Chemins Ruraux des Hauts de France.

Délibération n° 5 : Aménagement place de la mairie.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Les travaux d'aménagement de la Place de la Mairie suivront, à moyen terme, la mise en place de la réserve à incendie effectuée en automne dernier. Afin de préparer ce dossier, initialement étudié par Beta Ingénierie, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de constituer les dossiers pour l'obtention des subventions pour les travaux d'aménagement de la place.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le conseil donne, à l'unanimité des voix, les pleins pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les demandes nécessaires en vue de l'obtention de subventions pour les travaux.

POINTS NE NECESSITANT PAS DE DELIBERATION :

N° 1 : Programme chantier d'insertion 2^{ième} semestre.

Le maire souhaiterait réaliser une extension des garages actuels, sur la partie droite de ceux-ci, avec une partie réservée aux ouvriers communaux (toilettes, douches, et local). Cela sera étudié lors de la venue du responsable du chantier d'insertion. Les coûts communaux seraient réduits aux achats des matériaux nécessaires à la réalisation du chantier, la partie main d'œuvre étant à la charge de la Communauté d'Agglomération.

Le conseil communal évoque la possibilité de réaliser un préau aux abords des structures de la mairie, ainsi que d'une mini-serre pour effectuer des semis nécessaires au fleurissement de la commune par les ouvriers communaux.

N°2 : Panneaux d'agglomération.

Afin d'être en conformité avec la loi, un nouveau panneau d'agglomération sera placé à l'entrée Est de la commune (Pas d'âne). Une étude chiffrée sera effectuée pour changer les supports des 3 entrées (poteaux plus esthétiques).

Future réunion du conseil municipal arrêtée au 12 septembre 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire Mathieu FRAISE, est rappelé pour lever la séance à 20h30.